

Communiqué de presse – Berne, le 28 octobre 2016

Révision du tarif médical ambulatoire TARMED

Les médecins installés nettement désavantagés

L'association des assureurs curafutura a proposé aujourd'hui un paquet de mesures pour procéder à une révision partielle du tarif médical TARMED en vigueur dans le domaine ambulatoire. La FMH s'oppose clairement aux mesures proposées. Elles désavantagent les médecins installés car un prix différent serait exigé pour une prestation médicale identique, les différentes durées de formation des médecins spécialistes ne seraient pas prises en compte et la complexité de la structure tarifaire en vigueur serait encore augmentée. En revanche, la FMH mise sur le nouveau projet de révision tarifaire TARCO (= TARMEDconsensus) pour élaborer une structure tarifaire révisée sur la base d'une rémunération appropriée et conforme aux principes de l'économie d'entreprise des prestations médicales ambulatoires.

Le Conseil fédéral a demandé aux partenaires tarifaires de déposer d'ici au 31 octobre 2016 des propositions pour adapter la structure tarifaire TARMED actuellement en vigueur. Aujourd'hui, l'association des assureurs curafutura a annoncé par communiqué de presse avoir déposé un paquet de mesure pour procéder à une révision partielle du TARMED. Ce paquet propose notamment une réduction des prestations médicales dans le cadre des interventions ambulatoires réalisées au cabinet médical, la suppression des valeurs intrinsèques quantitatives ainsi que l'introduction de limitations et autres règles de facturation.

Le même prix pour une même prestation médicale: avec le tarif actuel en vigueur, la prestation technique des interventions médicales pratiquées au cabinet médical et tarifées sur la base de l'infrastructure technique d'un hôpital est abaissée de 40%. curafutura exige désormais que cette baisse soit aussi appliquée à la prestation médicale. Cela signifie qu'une même prestation médicale serait rétribuée à un prix différent si elle est pratiquée dans le cabinet d'un médecin installé ou dans le domaine ambulatoire d'un hôpital. La mesure proposée discriminerait non seulement les médecins installés mais aurait aussi un impact sur les interventions meilleur marché des cabinets médicaux qui seraient transférées vers les infrastructures hospitalières plus coûteuses.

Tenir compte de la différence des durées de formation postgraduée: dans le tarif actuel en vigueur, la valeur intrinsèque quantitative, qui est un facteur d'évaluation resp. de facturation de la prestation médicale, varie en fonction de la différence des durées de formation selon les disciplines. La valeur intrinsèque est intégrée dans le tarif de telle sorte que les différences se neutralisent en termes de coût sur l'ensemble des prestations facturées. Si, tel que le propose curafutura, toutes les prestations médicales devaient être pondérées de la même manière, indépendamment de la durée de formation des spécialistes, la différence entre les durées de formation (3 à 6 ans) ne serait pas prise en compte. La mise à jour des valeurs intrinsèques quantitatives ne peut être réalisée qu'en concertation avec toutes les disciplines qui apportent les compétences médicales nécessaires pour procéder à un remaniement complet et conforme aux principes de l'économie d'entreprise.

Réduire la complexité, augmenter la transparence: la structure tarifaire en vigueur est aujourd'hui déjà complexe et peu compréhensible pour un grand nombre de patients. Les limitations et les règles de facturation supplémentaires, exigées par curafutura, ne feront que démultiplier la complexité du tarif tout en en réduisant la transparence. Par ailleurs, la FMH n'a pas connaissance de ce qu'englobent les forfaits pour l'ophtalmologie et la cardiologie déposés aujourd'hui par l'union tarifaire entre santésuisse et la fmCh. Indépendamment de cela, la FMH continue de plaider en faveur des

exigences claires formulées par le Conseil fédéral, à savoir déposer un tarif uniforme élaboré par les partenaires tarifaires.

Les interventions ponctuelles, comme l'a déjà fait le Conseil fédéral en octobre 2014, provoqueraient une distorsion supplémentaire de la structure tarifaire TARMED aujourd'hui en vigueur. C'est pourquoi la FMH estime qu'une révision globale du tarif en concertation avec toutes les organisations médicales reste l'unique voie à suivre. Conjointement avec toutes les organisations faitières et les sociétés de discipline, la FMH a lancé le nouveau projet de révision tarifaire TARCO (= TARMEDconsensus) pour élaborer une structure tarifaire révisée sur la base d'une rémunération appropriée et conforme aux principes de l'économie d'entreprise des prestations médicales ambulatoires. Les objectifs de TARCO reviennent à définir des règles obligatoires pour les principes tarifaires, à fixer des compétences et des processus décisionnels clairs et reconnus et à trouver des solutions pour les valeurs intrinsèques qualitatives et quantitatives pouvant s'appliquer à tous les chapitres de la structure tarifaire.

Renseignements:

Jacqueline Wettstein, cheffe de la division Communication de la FMH
Tel. 031/359 11 50, courriel: jacqueline.wettstein@fmh.ch